

# FOURNISSEURS IMERYS NORMES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE



**IMERYS**  
TRANSFORM TO PERFORM

---

## LES ENGAGEMENTS D'IMERYS

Déterminée à agir en entreprise citoyenne responsable à l'échelle mondiale, Imerys entend s'aligner pleinement sur le Pacte mondial des Nations Unies et sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, et y apporter sa contribution. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'adopter des normes exigeantes sur les plans social et environnemental pour l'ensemble de nos activités et nous nous attendons à ce que nos Fournisseurs, en tant que partenaires commerciaux, suivent les mêmes principes. Regroupés au sein du Code de conduite professionnelle et d'éthique d'Imerys (le Code), ces principes et engagements constituent le socle des objectifs de notre programme en matière de Responsabilité sociale d'entreprise, SustainAgility. Les normes internationales qui sous-tendent le Code d'Imerys et notre engagement commun en faveur de l'excellence, de l'intégrité et de la transparence, ainsi que le respect des lois et des règlements correspondants, servent les intérêts de l'ensemble de nos parties prenantes.

## ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS

Les normes ci-dessous (les Normes) énoncent les exigences minimales qu'Imerys s'attend à voir respecter par ses Fournisseurs pour l'ensemble des activités qu'ils effectuent sous leur propre contrôle. Les Normes se fondent sur les principes fondamentaux des droits de l'homme tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme (Nations Unies, 1948), sur les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), sur les Principes directeurs pour les entreprises multinationales (2011) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et sur les dix principes du Global Compact des Nations Unies (2000).

Les Fournisseurs d'Imerys sont tenus de se conformer strictement à l'ensemble des lois et des règlements en vigueur.

---

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail.
- Mettre en place un système de gestion de la santé et de la sécurité conforme aux normes internationales reconnues.
- Se conformer aux politiques et protocoles applicables au sein d'Imerys en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des activités menées par les Fournisseurs sur les sites Imerys.
- Veiller à ce que tous les risques pour la santé et la sécurité soient identifiés, évalués et réduits au niveau le plus faible raisonnablement réalisable.
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- S'assurer que l'ensemble des travailleurs exposés à des risques spécifiques pour la santé et la sécurité reçoive une formation efficace et appropriée.
- Mettre à la disposition des travailleurs placés sous la responsabilité du Fournisseur l'équipement de protection individuelle approprié.

## CAPITAL HUMAIN

- Respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international pour l'ensemble des employés, des sous-traitants et des employés de tiers, ainsi que pour les communautés dans lesquelles ils vivent.
- Prévenir le travail des enfants en pleine conformité avec les Conventions de l'OIT, notamment en ce qui concerne les limites d'âge et le type de travail autorisé.
- Éliminer toute forme de travail forcé et obligatoire en pleine conformité avec les Conventions de l'OIT.
- Prévenir toute forme de harcèlement ou de discrimination fondés sur la race, le sexe, l'âge, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, la situation matrimoniale, parentale et familiale, l'appartenance ethnique, le handicap, l'affiliation politique ou syndicale, ou toute autre orientation, et prendre les mesures correctives qui s'imposeront.
- Prendre des décisions d'embauche ou de promotion sur la base de critères pertinents et objectifs tels que la compétence, l'expérience et la performance.
- Promouvoir et développer l'inclusion en vue d'assurer une diversité durable parmi les employés.
- Respecter la liberté d'association et le droit à la négociation collective (dans les pays où le droit à la liberté d'association est réglementé, restreint ou interdit par la loi, le Fournisseur ne doit pas entraver les formes alternatives de représentation indépendante et libre des travailleurs).
- Respecter les limites légales définies dans les réglementations locales applicables et / ou dans les conventions collectives en vigueur, en matière de rémunération et de temps de travail des employés.

---

<sup>1</sup> Au sens des Normes, le terme Fournisseur inclut les entrepreneurs et les sous-traitants d'Imerys

<sup>2</sup> Code de conduite professionnelle et d'éthique d'Imerys : [www.imerys.com](http://www.imerys.com)

---

## GESTION ENVIRONNEMENTALE

- Se conformer à l'ensemble des réglementations environnementales en vigueur.
- Mettre en place un système de gestion environnementale conforme aux normes internationales reconnues.
- Se conformer aux politiques et aux protocoles environnementaux applicables au sein d'Imerys pour l'ensemble des activités entreprises par les Fournisseurs sur les sites d'Imerys.
- Veiller à ce que l'ensemble des risques et impacts environnementaux soient identifiés, évalués et réduits au niveau le plus faible raisonnablement réalisable.
- Maîtriser la consommation d'énergie, d'eau et de matières premières en vue d'optimiser l'utilisation durable des ressources.
- Limiter la production de déchets et promouvoir leur valorisation et / ou leur élimination.
- Promouvoir le développement et la diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement, notamment via une formation efficace et appropriée.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Prendre les mesures nécessaires pour réduire les impacts du changement climatique associés à la chaîne de valeur du Fournisseur, notamment via la définition d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre conformes aux engagements internationaux.
- Fournir, sur demande, les informations sur les émissions de gaz à effet de serre ou les données de consommation d'énergie associées aux matériaux ou aux services fournis à Imerys.

## CONDUITE DES AFFAIRES

- Se conformer à l'ensemble des réglementations nationales et internationales en vigueur en matière de concurrence et de réglementation du commerce.
- Éviter tous les actes de corruption, publique ou privée, passive ou active, notamment l'extorsion, le détournement de fonds, le trafic d'influence, les paiements de facilitation ou le favoritisme.
- S'abstenir d'apporter tout soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques, notamment via l'extraction, le transport, le commerce, la manutention ou l'exportation de minerais (en se procurant des minéraux auprès de groupes armés non étatiques, en leur versant des paiements ou en leur apportant toute forme d'assistance ou de soutien logistiques).
- Respecter les droits des communautés locales, notamment des groupes vulnérables.
- Veiller au respect des droits de l'homme par les forces de sécurité publiques ou privées chargées de la protection des sites ou des actifs du Fournisseur.
- Fournir, sur demande, des informations sur la traçabilité des sites d'extraction et de transformation des matières premières, ainsi que sur les sites de fabrication des matières achetées par les Fournisseurs.

## GESTION DES PRODUITS

- Se conformer aux lois et aux normes en vigueur dans le ou les pays où les produits du Fournisseur sont livrés.
- Fournir, le cas échéant et sur demande, des informations sur l'enregistrement des produits des Fournisseurs dans des juridictions spécifiques.
- Fournir, sur demande, des informations sur les impacts environnementaux, de santé ou de sécurité des produits ou des procédés de fabrication des Fournisseurs associés aux matériaux ou aux services fournis à Imerys.

Le Fournisseur s'efforcera de faire connaître ces exigences à ses propres Fournisseurs, entrepreneurs et sous-traitants en général et, plus particulièrement, à ceux impliqués dans la fabrication de produits ou la fourniture de services pour Imerys.

---

## CONFORMITÉ DU FOURNISSEUR

Nous créons avec nos Fournisseurs des relations basées sur la confiance et le respect mutuel. Les procédures d'achat d'Imerys reposent sur des critères de sélection des Fournisseurs objectifs, équitables et loyaux, qui visent à garantir un traitement équitable. L'ensemble des observations, discussions et informations écrites confidentielles reçues de nos Fournisseurs en lien avec les Normes seront traitées de façon confidentielle par Imerys, par nos employés et par toute organisation tierce qui pourrait être désignée.

Le respect des exigences énoncées dans les Normes constitue un prérequis à toute collaboration avec Imerys. La conformité peut être démontrée à l'aide du code de conduite du Fournisseur, à condition qu'il soit équivalent à celui d'Imerys. Imerys s'assurera de la conformité au moyen de l'une ou de plusieurs des mesures de contrôle suivantes :

- Auto-déclaration : Tous les Fournisseurs doivent signer la déclaration ci-dessous dans laquelle ils s'engagent à respecter les Normes.
- Auto-évaluations : Imerys peut, dans des conditions raisonnables, demander aux Fournisseurs de remplir un questionnaire spécifique relatif à la conformité aux Normes.
- Audit : Imerys, ou un tiers agissant en son nom, peut, dans des conditions raisonnables, procéder à un contrôle sur site ou à distance visant à vérifier la conformité du Fournisseur aux Normes.

Imerys se réserve le droit de mettre en place et d'appliquer immédiatement les actions qui s'imposent afin d'atténuer les impacts liés au non-respect des Normes par le Fournisseur.

Les éventuelles violations présumées du Code de conduite professionnelle et d'éthique d'Imerys par Imerys ou par des employés d'Imerys doivent être notifiées à Imerys ; à cette fin nos Fournisseurs peuvent utiliser notre [système de signalement en ligne](#), entièrement sécurisé et confidentiel.

## AUTO-DÉCLARATION DU FOURNISSEUR

**NOM DE LA SOCIÉTÉ :** \_\_\_\_\_

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE OU NUMÉRO DETVA :** \_\_\_\_\_

**COORDONNÉES :** Adresse postale \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Nous confirmons par la présente que nous avons lu et compris les Normes environnementales, sociales et de gouvernance applicables aux Fournisseurs d'Imerys et que nous acceptons de nous y conformer. Nous reconnaissons et acceptons qu'Imerys peut mettre en place et appliquer immédiatement les actions qui s'imposent afin d'atténuer les impacts liés au non-respect des Normes par le Fournisseur. Dans le cas où Imerys soupçonne de façon raisonnable que le Fournisseur commet une violation grave des Normes ou s'approvisionne auprès d'une partie commettant une violation grave des Normes, Imerys peut suspendre sa relation avec le Fournisseur ou y mettre un terme, ou encore prendre toute mesure qu'Imerys juge nécessaire, sans aucune responsabilité envers le Fournisseur.

**NOM :** \_\_\_\_\_

**FONCTION :** \_\_\_\_\_

**SIGNATURE :**